

Concours GdeGdesign

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Carlson Distribution (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 810 909 192 R.C.S. Castres
dont le siège social est situé au **Impasse du Pontet – Usine du Parc 81210 Roquecourbe**.

Organise du **1 mai 2016** au **1 juin 2016**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Grand jeu-concours GdeGdesign** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en **France**, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme gdegdesign.com et sera mise en avant sur nos réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram et Pinterest aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue sur

Facebook : **en aimant la page Facebook de GdeGdesign** (www.facebook.com/gdegdesign/), **partageant le jeu-concours** (publication) et **en remplissant le formulaire** (en lien sur la publication) présent sur notre site afin de **pouvoir prendre contact avec le ou la gagnant(e)**.

Twitter : **en suivant la page Twitter de GdeGdesign** (www.twitter.com/gdegdesign), **retweetant le jeu-concours** (publication) et **en remplissant le formulaire** (en lien sur le Tweet) présent sur notre site afin de **pouvoir prendre contact avec le ou la gagnant(e)**.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - Twitter - pendant toute la période du jeu.

Le lien du jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook et Twitter, en aucun cas Facebook et Twitter ne seront tenus responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Twitter ne sont ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort dans les **3** jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les **7** jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les

modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant 'liker' notre page Facebook, partagé la publication et inscrit sa participation sur notre site web (gdegdesign.com) pour le cas Facebook.

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant 'Follow' notre compte Twitter, 'retweeté' le Tweet et inscrit sa participation sur notre site web (gdegdesign.com) pour le cas Twitter.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Le lot :

1 Canapé d'angle design lumineux – Wilton (<http://www.gdegdesign.com/canape-d-angle/717-canape-d-angle-design-lumineux-wilton.html>) d'une valeur de 1499 € TTC .

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot par présentation d'une pièce d'identité. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.